

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Vie Institutionnelle/ Participation à l'inauguration de la 2^{ème} étape du Salon des Seniors Réunion 2023

Séance du 04 octobre 2023

2^{ème} convocation

Délibération n°74

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 14

Absents : 26

Votants : 14

- dont « pour » : 14

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 30 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA, à la mairie de Tsingoni le mercredi 04 octobre 2023 à 17 heures.

Présents :

AHMED COMBO Papa, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zainati , BACAR SOILIH Inchat, BOINA M'ZE Salim, ANDJILANI Housseni, CHANFI Bibi, IBRAHIMA SAID Maanrifa, MADI OUSSENI Mohamadi, M'DALLAH Anlamati, MADIHALI Mikidadi, MROIVILI Mouhamadi Moindjie, RAMA Ahmed, SAID Mariame.

Absents :

ABDALLAH Oidhuati, ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Fatima, ABDOU Mohamed, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMENE Céline, ADAM Ahmed, ALLAOUI Mohamed, AMBDI Youssouf, BONAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANRANI Daoudou, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, ISSOUFI Ramadan, MADI Fatima, MOHAMED Zainaba, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI MOILIM Amina, NOUDJOUR Madi Assani, RIDHOI Zainabou, SAID-SOUFFOU Soula, SIKA Ahamada, SOUMAILI Mhamadi, YSSOUFI Chaidati, YSSOUMAIL Ahamadi.

Secrétaire de séance : **MROIVILI Mouhamadi Moindjie**

Le président rappelle que si après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L 2121- 10 à L 2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours francs au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum (L 2121-17 du CGCT). Par conséquent, s'agissant d'une 2^{ème} convocation, le conseil pourra valablement délibérer sans condition de quorum.

Vu l'invitation de la présidente de l'association pour le développement et le rayonnement de la Réunion (ADERR) à participer à la deuxième étape de la 6^{ème} édition du SALON DES SENIORS REUNION qui se déroulera du 28 au 29 octobre 2023 de 9h à 17h à Saint-Denis.

Considérant l'intérêt pour la 3CO de se faire représenter à cet évènement dans la perspective de la mise en œuvre de son projet de création d'une maison de séniors à Ouangani,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- La participation de Madame Mariame Said à la deuxième étape de la 6^{ème} édition du SALON DES SENIORS REUNION qui se déroulera du 28 au 29 octobre 2023 de 9h à 17h à Saint-Denis.
- La prise en charge par la 3CO des frais suivants liés à ce déplacement :
 - Les frais de transport aérien aller/retour (Mayotte/Réunion),
 - Les frais d'hébergement, de restauration et de déplacement sur place selon les montants définis par arrêté ministériel et les conditions et modalités de paiement définies au sein de l'epci.
- D'autoriser le président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Fait et délibéré le 04/10/2023
Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre**

Le président de la 3CO

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Comm

